

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'**examen professionnel d'agent de maîtrise territorial (promotion interne)** pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la Seine-Maritime et de l'Eure.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial est ouvert **aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant, au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois. Les conditions sont à remplir au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : jeudi 26 janvier 2023**, sur le département de la Seine-Maritime.

**PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : du 06 septembre 2022 au 12 octobre 2022**

- Soit **lors d'une préinscription**<sup>1</sup> sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit à **l'accueil du CDG76**<sup>2</sup>, un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale**<sup>3</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : Le 20 octobre 2022.** Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit **par voie dématérialisée**<sup>4</sup>. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 20/10/2022 (avant minuit, heure métropolitaine).
- Soit à **l'accueil du CDG76**<sup>2</sup>.
- Soit **par voie postale**<sup>3</sup> au siège du CDG76.

<sup>1</sup> jusqu'au 12/10/2022 avant minuit ; <sup>2</sup> durant les horaires d'ouverture du CDG76

<sup>3</sup> cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ;

<sup>4</sup> dépôt des dossiers et clôture de l'inscription avant minuit.

**ATTENTION :** La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le 20/10/2022 (avant minuit). Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG organisateur).

Il appartient aux candidats de s'assurer auprès du CDG 76 de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt fixée au 20 octobre 2022.

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Du Lundi au Vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16h)

Venir à l'accueil du CDG76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.

Adresse postale du CDG76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE